MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire du mois de septembre 2026** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **lundi 14 septembre 2026 à 20h00** dans la salle du conseil municipal, localisée au 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Présences :

Le maire	M. Pierre Rivard
Les conseillers-ères	M. François Savard, poste *#2* M. Jacques Perron, *poste #3* M. Gino Perron, *poste #5*

Absence :	Mme Caroline Gignac, poste *#1* M. François Chabot, *poste #4* M. David Charbonneau, *poste #6*

Mme Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à la séance.

124-09-26 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de M. François Savard, conseiller au poste numéro 2, la présente séance de septembre 2026 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Pierre Rivard, maire. Il est 20h03.

125-09-26 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gino Perron et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point « Sujets ajoutés séance tenante » demeure ouvert tout au long de la séance.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

126-09-26 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du 3 août 2026 a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Jacques Perron et résolu:

QUE soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi n'est requis en lien avec les procès-verbaux adoptés.

RAPPORT DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font état des activités municipales auxquelles ils ont participé au cours du mois précédent.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées par le public relativement à la faisabilité d'un projet de production agricole commerciale de cannabis médical sur le territoire de la Municipalité. Le maire répond aux questions.

127-09-26 **APPROBATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Gino Perron et résolu:

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes à payer d'août 2026 et déposés pour approbation, pour un montant total de 49 511,22 $.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le paiement des dépenses de la liste des comptes à payer autorisée par la résolution 127-09-26 au montant de 49 511,22 $.

_____
Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière

128-09-26 **ADOPTION DU DEVIS DE PROCÉDURE OUVERTE POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER POUR LES SAISONS 2026-2027, 2027-2028, ET 2028-2029**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien hivernal du réseau routier de Saint-Gilbert est maintenant échu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé, par sa résolution 100-07-26, le lancement du processus de procédure ouverte (appel d'offres) pour le service de déneigement du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE le devis spécial du ministère des Transports du Québec pour l'entretien hivernal du segment de la rue Principale et de la rue Saint-Gilbert portant le numéro de dossier 7186-26-4905 a été reçu par la Municipalité, que celui-ci est d'une durée de 3 ans avec la Municipalité, le tout selon les mêmes spécifications que le devis spécial du ministère des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE le Secteur 1 du devis spécial du Ministère, constitué d'une partie de la rue Principale sur le territoire de Saint-Gilbert, est d'une superficie linéaire totalisant 5,195 kilomètres et est identifié comme Écoroute d'hiver. Conséquemment, celui-ci fait l'objet d'un mode d'entretien alternatif afin de réduire les impacts environnementaux des fondants. Ce mode d'entretien privilégie avant tout une intensification des interventions de grattage de la chaussée et l'épandage d'abrasifs;

CONSIDÉRANT QUE le devis d'exécution de la Municipalité précise les dispositions relatives à « La politique de gestion contractuelle de la Municipalité », les exigences à être fournies par l'entrepreneur, les instructions particulières, les points critiques, la fourniture du matériel et des équipements et la description des travaux et qu'il inclut le devis spécial du ministère des Transports du Québec ;

Par conséquent,

Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE soient approuvés le devis d'exécution et le bordereau de soumission pour le déneigement, le déglaçage et l'entretien hivernal du réseau routier local pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

129-09-26 **OCTROI DE CONTRAT À UN COURTIER IMMOBILIER POUR LA VENTE DES TERRAINS DU DOMAINE DE LA BAIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilbert a procédé à l'acquisition d'une propriété aux fins de réserve foncière, tel que détaillé dans la résolution numéro 223-12-23;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la création de treize (13) lots, dont l'un comportait la résidence sise au 874 rue Principale, 3 lots concernent les terres à bois résiduelles et neuf (9) lots sont des terrains constructibles, tel qu'identifié au plan 46_A424, minute 6307 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilbert a procédé à la vente de la résidence et de l'un de ses terrains et souhaite maintenant procéder à la vente de six (6) terrains et d'une terre boisée ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Jacques Perron et résolu:

QUE soit octroyé à M. Donald Denis, courtier immobilier, le contrat de vente des lots numéros 6 244 744, 6 244 745, 6 244 746, 6 244 747, 6 244 749, 6 697 952 et 6 736 013 aux conditions définies dans les promesses d'achat préparées par la Municipalité ;

QUE la directrice générale est désignée pour assurer la suite du dossier et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gilbert tous les documents en rapport avec la présente résolution ;

QUE M. Pierre Rivard, Maire et Mme Mylène Robitaille, directrice générale, sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

130-09-26 **RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET ADAPT'EAU POTABLE DE LA CAPSA**

CONSIDÉRANT QUE les sources d'eau potable sont vulnérables aux impacts des changements climatiques et que leur protection nécessite des efforts concertés en matière de planification, d'aménagement et de sensibilisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bassin versant CAPSA a obtenu du financement pour le projet Adapt'EAU potable, qui vise à renforcer les capacités d'adaptation des municipalités à ces enjeux;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour obligatoire de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de la municipalité, prévue d'ici 2030, devrait intégrer les impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf signifie son intérêt à l'endroit de ce projet, étant donné son rôle prépondérant en aménagement du territoire et en soutien aux municipalités locales;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Gino Perron et résolu:

QUE la Municipalité reconnaît l'importance de la collaboration municipale pour la protection

des sources d'eau potable souterraine dans un contexte de changements climatiques;

QUE la Municipalité s'engage à participer au comité de direction régional lié au projet Adapt'EAU potable, mis en place par l'OBV CAPSA;

QUE la Municipalité s'engage à mettre à disposition les données pertinentes en sa possession afin de soutenir la modélisation de la recharge future des aquifères.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

131-09-26 **SOUTIEN FINANCIER AUX OPÉRATIONS DE LA CAPSA, ORGANISME DE BASSIN VERSANT, POUR L'ANNÉE 2026 ET RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilbert contribue annuellement au financement des activités de la CAPSA pour le soutien à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 20 août dernier, une demande de renouvellement de l'adhésion membre ainsi qu'une demande de reconduction de la contribution financière versée à l'organisme en guise de partenariat;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion comme membre corporatif de la Capsa et autorise le maire, M. Daniel Perron, à signer la demande de renouvellement gratuite;

QUE la Municipalité verse une contribution financière aux opérations 2026 de la CAPSA, organisme de bassin versant des rivières Ste-Anne, Portneuf et du secteur de la Chevrotière au montant de 330 $ et en autorise le paiement à même le poste numéro 2 470 970, conformément aux prévisions budgétaires.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

132-09-26 **PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ VINS & FROMAGES DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MARC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilbert a été sollicitée pour l'achat de billets de la Fondation de l'École Secondaire Saint-Marc pour sa soirée de financement « vins et fromages » ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation est un acteur important pour le financement d'activités, d'équipements et d'infrastructures pour les élèves de Saint-Gilbert qui fréquentent cette école ;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard et résolu:

QUE soit autorisé l'achat de deux billets au coût de 80 $ par billet pour la participation à l'activité de financement, « vins et fromages » de la Fondation de l'École Secondaire Saint-Marc qui aura lieu le 17 octobre 2026 et que soit payée la dépense à même le poste budgétaire 2 110 690.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

133-09-26

AVIS DE MOTION ANNONÇANT UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-08-2014

M. François Savard, conseiller au poste no 2, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, un règlement visant à modifier le Règlement de zonage numéro U-08-2014, aux fins de régir la culture du cannabis sur le territoire de la municipalité.

Ce règlement visera notamment à:

1. Modifier la classification des usages afin de prévoir une classe d'usages spécifique pour la culture du cannabis;

2. Prohiber cette nouvelle classe d'usages sur tout le territoire, sauf dans la zone A-5;

3. Prévoir des normes et conditions particulières applicables à l'exercice de cette classe d'usage, notamment afin de tenir compte des contraintes, inconvénients et caractéristiques propres à celle-ci;

_____

Conseiller municipal

134-09-26 **AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le déneigement du stationnement du centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat fait l'objet d'un contrat annuel prenant effet à la première neige et prenant fin à la dernière neige;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Jacques Perron et résolu :

QUE ce conseil autorise la publication d'un avis pour l'obtention de soumissions pour le déneigement du centre communautaire, sis au 110 rue Principale à Saint-Gilbert, pour la saison hivernale 2026-2027 et autorise la directrice générale à procéder à l'ouverture des soumissions reçues tel que le précise l'avis.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

135-09-26 **AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le déneigement des bornes d'incendie présentes sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat fait l'objet d'un contrat annuel prenant effet dès l'accumulation significative de neige aux abords des bornes d'incendie;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Gino Perron et résolu :

QUE ce conseil autorise la publication d'un avis pour l'obtention de soumissions pour le déneigement des bornes d'incendie sur le territoire de la Municipalité pour la saison hivernale

2026-2027 et autorise la directrice générale à procéder à l'ouverture des soumissions reçues tel que le précise l'avis.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

136-09-26 **AUTORISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE DU MOULIN**

CONSIDÉRANT QUE des travaux urgents de remplacement du ponceau No 1 de la route du Moulin, situé à 680 mètres de l'intersection de la rue Principale, doivent être réalisés dès cet automne en raison de la détérioration constatée du ponceau;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux projetés de remplacement du ponceau d'un diamètre de 2 mètres est estimé à 79 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide de 40 960 $ du Programme d'aide à la voirie locale – projet particulier d'amélioration (PAVL PPA-CE);

Par conséquent,
Il est proposé par M. Gino Perron et résolu :

QUE soient autorisés les travaux de remplacement du ponceau No 1 de la route du Moulin;

QUE soit autorisée la directrice générale à procéder à des demandes de prix afin d'obtenir le ponceau de 2 mètres de diamètre au moindre coût possible;

QUE les travaux soient effectués en régie, sous la coordination de M. Yves Savard avec un mandat à l'entrepreneur local 9080-8304 Québec inc. pour la fourniture des matériaux tels que la pierre et le sable, la fourniture des équipements et opérateurs de machinerie (pelle, transport des matériaux et disposition des matériaux retirés) et autres besoins liés aux présents travaux de remplacement du ponceau;

QUE soit affectée à cette dépense la somme de 40 960 $ obtenue du Programme d'aide à la voirie locale – projet particulier d'amélioration (PAVL PPA-CE).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée, aucun public n'assiste à la seconde période de questions.

137-09-26 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jacques Perron et résolu:

QUE la présente séance ordinaire du mois de septembre 2026 soit levée. Il est 21H12.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pierre Rivard	Mylène Robitaille
Maire	Directrice générale et Greffière-trésorière